

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-09
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 26

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M C. PRIOU

Procuration à

M A. PERROTIN

Mme E. BILLEAUD

"

Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

"

M N. RIPAUT

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLE

Absent :

M A. DIAS COUTO

Secrétaire : Mme MN FRADIN

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME DU DONJON – VERSEMENT DU 1^{ER} TIERS 2022-2023

VU l'article L 442-5 du Code de l'Education ;

CONSIDERANT que chaque année, en janvier, il est procédé au versement du premier tiers de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, basé sur les effectifs de l'année scolaire en cours ;

CONSIDERANT le courrier de M. MAUDET, Président de l'OGEC Notre-Dame du Donjon, en date du 29 septembre 2022, sollicitant la Commune pour le versement de ce 1^{er} tiers, dès le mois d'octobre au lieu de janvier, l'association manquant de trésorerie pour assurer le paiement des fournisseurs et des charges salariales ;

CONSIDERANT que pour permettre ce versement il est proposé de reprendre le tiers du forfait attribué en 2022, avant le vote du montant de la participation pour 2023 tel que détaillé ci-après :

Pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

1 354,00 € soit pour 1/3 451,00 €

Pour un élève de primaire domicilié à Pouzauges

598,00 € soit pour 1/3 199,00 €

Ecole privée mixte Notre-Dame du Donjon

80 élèves de maternelle X 451,00 € = 36 080,00 €

161 élèves de primaire X 199,00 € = 32 039,00 €

68 119,00 €

CONSIDERANT que ces versements seraient imputés au budget 2022 selon les effectifs scolaires 2022-2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, M. LANDA et Mme RABILIER ne prenant pas part au vote :

DECIDE de verser, à l'OGEC de l'école Notre-Dame du Donjon, les sommes indiquées ci-dessus, au titre de l'année scolaire 2022-2023, représentant un montant total de 68 119,00 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Michelle DEVANNE
Maire

Mme Marie-Noëlle FRADIN
Secrétaire de séance